



## RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

### **de la commission chargée de l'examen de la motion François Khosrov «Pour une meilleure rentabilité de la maison Pulliérane»**

Monsieur le Président,  
Monsieur le Syndic,  
Madame et Messieurs les Municipaux,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission chargée de l'examen de la motion François Khosrov «Pour une meilleure rentabilité de la Maison Pulliérane» s'est réunie le vendredi 11 mai 2012, à 17h30, à la Maison Pulliérane.

Elle était composée de Mmes Catherine Corfù Baracchini, Lucienne Vasserot (en remplacement de M. François Khosrov) et Michèle Vibert, ainsi que de MM. Gérald Cuche, Jean-Marc Duvoisin, Lilian Geoffroy, Pierre Loth, Gérard Mieli (en remplacement de M. Rocco Giannuzzi) et Richard Pfister, président.

Mme Maria-Chrystina, Municipale, et M. Gilles Cuttelod, chef du Service des domaines, assistent à cette séance. Les notes de séance sont prises par Mme Sabrina Vallotton. La commission les remercie pour leur précieuse contribution.

#### **1. Objet de la motion**

La motion vise deux buts : Améliorer la rentabilité de la Maison Pulliérane, tout en renforçant l'attractivité du centre-ville. Pour le motionnaire, il s'agirait de favoriser la tenue à Pully d'assemblées ou de conférences qui, actuellement, ont plutôt lieu au Palais de Beaulieu ou dans certains hôtels, à des prix très élevés.

#### **2. Le débat en commission**

La commission commence par étudier un document détaillé de la Direction des domaines, gérances et sports sur l'exploitation de la Maison Pulliérane. Il en ressort effectivement que les comptes présentent un excédent de charges passant de CHF 349'000.- à CHF 402'000 entre 2009 et 2012 (budget), charges de personnel comprises.

En raison des vacances, la maison Pulliérane n'est utilisée que durant 43 semaines environ par année. En 2011, on a dénombré 573 utilisations (110 par des sociétés locales, 263 à des fins politiques, 52 par des privés et 148 séances internes), soit 13 utilisations par semaine en moyenne. La Maison Pulliérane joue pleinement son rôle de salle communale, puisque l'utilisation par le Conseil communal ou par les groupes politiques ne fait pas l'objet d'une facturation interne.

La Maison Pulliérane a été construite en 1954 et présente donc une certaine vétusté. Elle fait actuellement l'objet, comme le complexe du Prieuré, d'une analyse en profondeur des possibilités de mieux en utiliser les volumes et des conditions et des coûts d'une mise à jour complète. Les difficultés d'accès pour les personnes à mobilité réduite ainsi que les contraintes contractuelles relatives au restaurateur du Prieuré, actuellement en cours de renégociation, sont des éléments importants à retenir.

Certains membres de la commission estiment que les tarifs de location pratiqués sont trop élevés en comparaison avec d'autres sites pulliérans comme, par exemple, Verte Rive et demandent que des conditions plus favorables soient faites aux sociétés locales, ce qui n'améliorerait toutefois pas la rentabilité. D'autre part, plusieurs membres soulignent la nécessité d'améliorer la promotion en faveur de la Maison Pulliérane, notamment sur le site Internet communal, ou proposent de l'utiliser comme centre de rencontre, voire de la transformer en marché couvert.

## **2. Conclusion et vote**

La contradiction existant entre les deux objectifs de la motion rendent celle-ci inapplicable telle quelle. Certains commissaires préconisent son classement. La remplaçante du motionnaire propose toutefois de la transformer en postulat, ce qui inviterait la Municipalité à présenter un rapport sur l'utilisation à envisager pour la Maison Pulliérane, en tenant compte des études en cours à propos du Prieuré.

La commission, par 7 oui et 2 non, décide alors de proposer au Conseil communal de renvoyer le postulat «Pour une meilleure rentabilité de la Maison Pulliérane» à la Municipalité pour étude et rapport.



Pully, le 17 mai 2012

Richard Pfister  
Président de la commission